



dedit de contrat de formation

Par **kainepa**, le **27/05/2009** à **13:26**

bonjour,

j'ai signé un contrat de formation avec l'A.P.H.P

pour accéder à la formation d'école infirmiere de bloc operatoire..

je termine ma formation et je travaille à l'A.P.H.P

mais j'achete une résidence principale à 80 kms et je ne peux plus répondre aux horaires du service..

je démissionne pour le déménagement et je suis réembauchée dans un centre hospitalier de ma région en tant qu'infirmiere titulaire de la fonction publique, au meme grade et au meme échelon..

mon contrat de formation stipule que je dois rendre 5 ans "a la foncyion publique hospitaliere"

l'A.P.H.P me réclame 8 mois de dedit soit 12 461 euros

dois-je effectivement cette somme ? sachant que j'appartient à la fonction publique hospitaliere

merci de votre réponse et vos bons conseils